



Profession ÉDUCATION

N° 267 | Mars 2019 | 2,50 €



**SGEN-CFDT,
LE SYNDICAT
DE TOUTES ET TOUS**

3 ÉDITO

Lutter contre les LGBT-phobies !

Les plaintes pour violences homo- et transphobes ont fortement augmenté ces derniers mois. La campagne « Collèges et lycées engagés contre l'homophobie et la transphobie : tous égaux, tous alliés », lancée par le ministre le 29 janvier, revêt une importance particulière.

4 ACTUALITÉ



Cours préparatoires dédoublés

Quelles sont les conséquences de cette mesure phare du gouvernement sur les élèves et les personnels ?

Organisation territoriale

Ni fusion des académies ni statu quo !



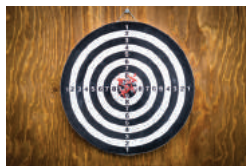
Projet de loi Pour une école de la confiance

L'absence de colonne vertébrale du texte a favorisé la multiplication d'amendements idéologiques en séance plénière de l'Assemblée nationale...

7 DOSSIER

Parler à tou-te-s les agent-es

Revenir sur les élections professionnelles de décembre 2018, c'est se poser la question de l'ancrage de notre syndicalisme général au plus près des réalités professionnelles de chaque agent-e-s, mais c'est aussi réinterroger les enjeux de notre représentativité dans l'ensemble des fonctions publiques.



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF:** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE:** Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE:** Christophe Caulier et Aline Noël. **RÉDACTION:** Vincent Bernaud, Christophe Bonnet, Dominique Bruneau, Véronique Dufrenoy, Françoise Lambert, Nathalie Legros, Franck Loureiro, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Claudie Paillette, Élisabeth Ritzenthaler, Pierre-Marie Rochard, Alexis Torchet, Guillaume Touzé. **IMPRESSION:** L'Artésienne - Liévin. **N° CPPAP:** 1020S07555. **ISSN:** 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél.: 01 56 41 51 00. Fax: 01 56 41 51 11. Mèl: fede@sgen.cfdt.fr - http://www.sgen.cfdt.fr **Publicité:** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE:** DR.

11 MILITANT-E-S

Le Sgen-CFDT Paris

Depuis deux ans, le Sgen-CFDT Paris part plus que jamais à la rencontre des adhérent-e-s, mais aussi des agent-e-s public-que-s et fonctionnaires dans les écoles, les établissements scolaires, les universités, les restaurants scolaires du Crous, les services...

12 FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Faire progresser tous les élèves : paroles et actes de deux enseignantes et formatrices

Annie Di Martino et Anne-Marie Sanchez viennent de publier chez L'Harmattan *Faire progresser tous les élèves au collège. Enseigner pour qu'ils apprennent.*

13 GRAND ANGLE : L'INFORMATION SANS FRONTIÈRE



À l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'École, dont le thème cette année est « L'information sans frontières ? », nous avons demandé à Patricia Allémonière, grand reporter à TF1, et à Jean-Philippe Foegle, juriste coordinateur de la toute nouvelle Maison des lanceurs d'alerte, ce que leur évoquait cette question.





Vincent Berneau
Secrétaire fédéral

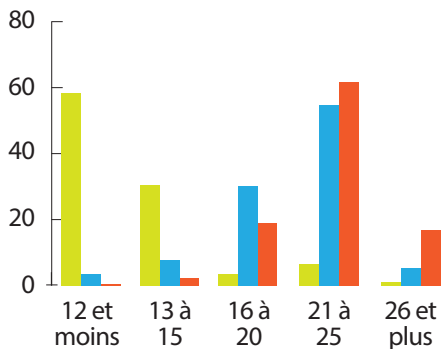
ÉDITO

Lutter contre les LGBT-phobies

LES PLAINTES POUR VIOLENCES homo- et transphobes ont fortement augmenté ces derniers mois. La campagne « Collèges et lycées engagés contre l’homophobie et la transphobie : tous égaux, tous alliés », lancée par le ministre le 29 janvier, revêt une importance particulière. En tant que militantes et militants syndicaux, nous ne pouvons tolérer plus longtemps que 72 % des mineur·e·s LGBT vivent mal (à) l’école (*cf.* <https://huit.re/nf7KvL1W>). Chacun·e d’entre nous doit s’assurer que cette campagne se déclinera efficacement, avec des affichages visibles, des mises à disposition de prospectus et des temps de prévention dans tous les établissements scolaires (*cf.* En bref p. 5). L’homophobie et la transphobie concernent les élèves, et aussi nos collègues qui sont victimes d’insultes, de discrimination du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Depuis un an, au travers de la CFDT, nous sommes signataires de la chartre d’engagement de l’Autre Cercle (<https://huit.re/autre-cercle>). Lutter contre les discriminations au travail, c’est favoriser les conditions de travail, c’est renforcer la qualité de vie au travail. Alors que doit s’ouvrir d’ici fin juin le débat sur l’extension de la procréation médicalement assistée – en faveur de laquelle la CFDT s’est prononcée lors du congrès de Rennes – nulle accalmie à attendre sur le front de la lutte contre l’homophobie et la transphobie. Notre engagement sur ce dossier est donc plus que jamais nécessaire !

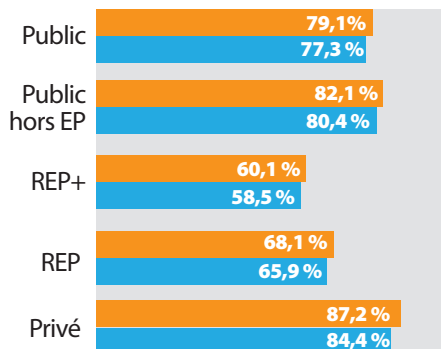
Février 2019

Répartition des classes à cours unique CP du secteur public en fonction de leur taille (en jaune, REP+ ; en bleu, REP ; en rouge, hors EP).



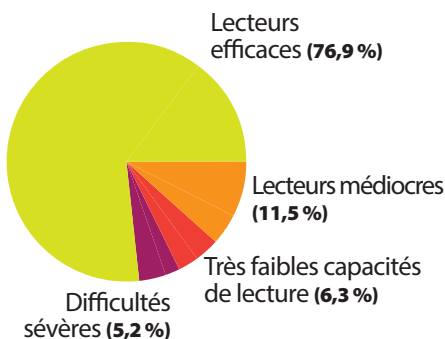
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

Proportion d'élèves de CE2 qui maîtrisent les compétences en français (en orange) et en maths (en bleu) selon le secteur.



Source : MEN-MESRI-DEPP

Profils de lecteurs à la Journée défense et citoyenneté en 2017



Source : min. des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

Cours préparatoires (CP) dédoublés

L'arbre qui cache la forêt

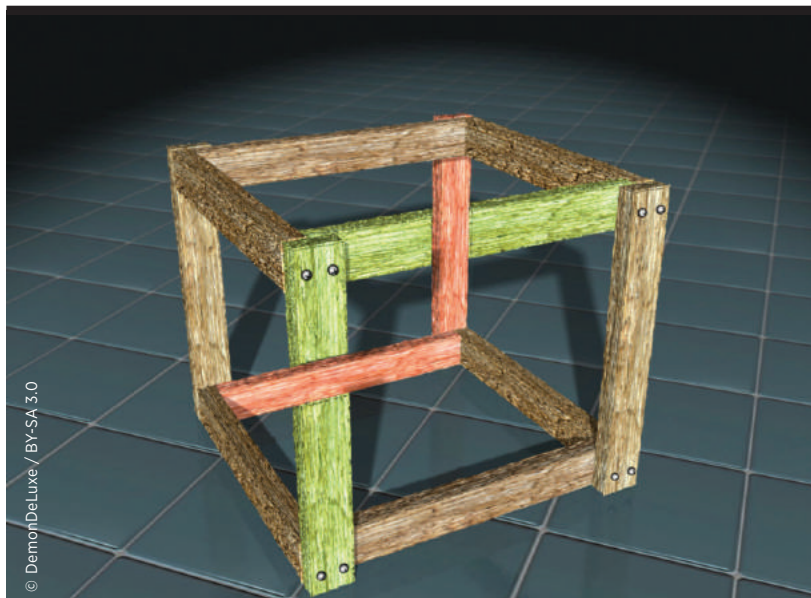
Par Dominique Bruneau

Mesure phare du gouvernement, les CP dédoublés en REP+ montrent sur le terrain de meilleures conditions de travail pour les enseignants et un climat de classe apaisé pour les élèves. Le Sgen-CFDT ne peut que s'en réjouir, l'enseignement en REP+ étant une tâche complexe. Mais n'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ? En effet, conséquence de ces CP à 12 élèves (dans les faits, le plus souvent à 15), les effectifs des autres classes dans ces écoles ont crû jusqu'à l'insupportable (CE2 et CM à 28 ou 30 élèves par exemple). Il conviendrait donc de pouvoir renforcer les équipes sur tous les niveaux du premier degré.

Autre effet de ces CP à 12, le décodage est privilégié, au détriment non seulement du sens à donner à un texte mais aussi des autres matières, toutes aussi importantes pour la construction de l'élève.

Le travail en équipe est lui aussi touché : l'institution ne s'intéresse en effet qu'à la lecture au CP en omettant que ce niveau n'est qu'une étape au milieu du cycle 2 des apprentissages. Mesurer l'amélioration des élèves en éducation prioritaire par le prisme de la lecture, c'est pour le Sgen-CFDT insuffisant. L'acquisition des savoirs et compétences se construit dans la durée à mesure d'un parcours où chaque acteur apporte sa pierre, y compris en associant le premier éducateur de l'enfant, à savoir les parents.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2GTPvvo>



© DemonDeLuxe / BY-SA 3.0



AESH

Mobilisation unitaire du 6 février

À l'occasion de la journée unitaire de mobilisation du 6 février en faveur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), trois revendications – autant d'urgences pour le Sgen-CFDT – ont été portées. Tout d'abord, celle d'un véritable statut pour que les AESH échappent à la maltraitance et soient reconnus dans leurs fonctions. La fin de la précarité est également une nécessité, ce qui implique entre autres un salaire décent, l'abandon des temps incomplets imposés et des contrats illégaux. Enfin, les AESH doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue, conjointe avec les enseignants, tout au long de leur carrière, ne serait-ce que sur la question du handicap. • N. L.



Retrouvez toute l'actualité sur notre site www.sgen-cfdt.fr



Organisation territoriale

Ni fusion des académies ni statu quo !

Par Christophe Bonnet, Véronique Dufrenoy et Catherine Nave-Bekhti

Fin janvier 2019, Jean-Michel Blanquer annonce qu'il n'y aura pas de fusion des académies : revirement à près de 180°, mais le demi-tour n'est pas complet car la fusion est maintenue en Normandie. Pourtant, l'expérience normande n'a rien de concluant, comme l'analysent localement les agents. Nous demandons donc que la Normandie ne fasse pas exception à la règle et que cesse la réorganisation brutale que subissent les agents.

Les recteurs de région vont disposer de plus de compétences et d'une autorité hiérarchique sur les académies. Il y aura plus de services à compétence régionale. Les services de gestion des personnels et de gestion des moyens devraient, eux, rester de niveau académique.

Les recteurs doivent travailler à la cartographie des circonscriptions et au pilotage du premier degré, sujet plus que sensible sur fond de pilotage injonctif par le ministre lui-même. D'autant que la possibilité de créer des établissements des savoirs fondamentaux, qui apparaît dans la loi Blanquer sans dialogue social préalable, suscite des inquiétudes.

Prochain rendez-vous entre le ministère et les syndicats représentatifs : mi-mars.

Toutes les informations sur notre site :

<https://huit.re/PGCzPcnv>

<https://huit.re/pVd1wN-t>

<https://huit.re/rvDsh6to>

En bref

Campagne scolaire contre les LGBTphobies

« Tous égaux, tous alliés ». Pour la première fois depuis 2015, le ministère de l'Éducation nationale relance une campagne scolaire contre les LGBTphobies. Le Collectif contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire, dont le Sgen et la FEP CFDT sont membres, le demandait depuis longtemps. Le collectif a pu participer à la construction de cette campagne, et notamment à l'élaboration de formations pour les personnels. Toutes les académies doivent déployer la campagne. Ce n'était pas toujours le cas par le passé, aussi le collectif mène l'enquête. • C. N.-B.

<https://huit.re/homophobie-ecole>

Complétez le questionnaire en ligne sur la campagne dans votre établissement :

<https://huit.re/lgbtphobie>

Fusion des grandes écoles d'agronomie

Le ministère de l'Agriculture assure la tutelle de douze grandes écoles formant plus de 2 000 étudiants. Le ministre s'est déclaré favorable au rapprochement entre Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest pour 2020, et au regroupement des campus d'AgroParis Tech au sein de l'université Paris-Saclay. Le Sgen-CFDT est réservé quant à l'opportunité de telles réformes sans évaluer les fusions passées et sans y associer les personnels. La stratégie déployée risque de desservir le développement de ces établissements et de les déconnecter de leur territoire, des pôles universitaires régionaux, des filières de production, en aggravant le mal-être des personnels. • A. T.

Service national universel

Pour lancer le service national universel (SNU), le gouvernement fait le choix d'une préfiguration. Seuls treize départements démarrent avec chacun 200 jeunes volontaires. Cela ne sera pas modélisant pour un dispositif qui doit concerner 800 000 jeunes par an. Le SNU flirte de plus en plus avec le service militaire : levée du drapeau, Marseillaise chantée au petit matin, uniforme... Toujours aucune précision sur le suivi des jeunes après les dépistages santé et illettrisme. • C. N.-B.

En bref

Concertation sur la professionnalisation

Très centré sur le DUT en 180 ECTS (European Credit Transfer Scale), ce rapport ne propose aucune réflexion sur la licence, alors que c'était l'enjeu. On peut d'autant plus le regretter qu'il souligne lui-même la nécessité de sécuriser les parcours, ce qui implique la construction de vraies sorties professionnelles en fin de L3. Les auteurs préconisent par ailleurs la possibilité de mettre en place des licences professionnelles en trois ans, avec des entrées et des sorties possibles « à tous les étages ». Enfin, l'organisation de bac+1 permettant à la fois l'insertion et la poursuite d'études, à l'instar de ce que fait le Cnam, répondent à de vrais besoins pour les bacs professionnels auxquels ils seraient destinés. • F. La.

<https://bit.ly/2SRsqQU>

Valoriser la voie pro...

Le spot de 30 secondes pour promouvoir l'enseignement professionnel

est diffusé sur les chaînes de télévision depuis le 25 janvier. Il constitue la partie la plus visible d'« une campagne média pour valoriser la transformation du lycée professionnel auprès des collégiens et lycéens, de leurs familles et de la communauté éducative¹ ». Des informations sont également mises à jour sur le site Quand je passe le bac². Cette campagne est censée montrer que la voie professionnelle est une priorité du ministère Blanquer. Susciter de l'intérêt pour les formations professionnelles est certes louable, mais se donner les moyens d'y répondre serait mieux. En juin 2018, 5 % de vœux supplémentaires vers la voie professionnelle ont été enregistrés dans Affelnet. Combien se sont traduits par une affectation ? Alors que se prépare la rentrée 2019, combien de places les académies ouvriront-elles en CAP et bac pro ? Pour revaloriser la voie professionnelle, le ministre devrait également s'attaquer à notre système d'affectation et rendre réversible le choix des élèves comme c'est le cas dans les voies générale et technologique. • V. B.

¹ Communiqué de presse du ministre :

<https://bit.ly/2CLlWks>

² <https://bit.ly/2GSdSVm>

Projet de loi Pour une école de la confiance

Autant en emporte l'école

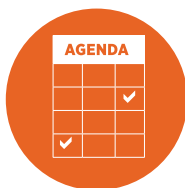
Par Alexis Torchet

L'examen parlementaire du projet de loi Pour une école de la confiance entamé par une première lecture à l'Assemblée nationale a malheureusement validé les analyses du Sgen-CFDT sur ce texte. Son caractère bâclé et fourre-tout, qui avait été pointé en CSE, au Cneser et en CTMen, est ainsi confirmé. Le Conseil d'État a par exemple souligné, comme nous l'avons fait, que le fameux article 1 sur la confiance n'a pas sa place dans un projet de loi puisqu'il ne produit pas de droit.

Le passage en commission a donné lieu à plusieurs centaines d'amendements dont beaucoup de toilettage « législatif ». Il a néanmoins vu l'introduction de l'« établissement des savoirs fondamentaux », amendement qui modifie subrepticement et sans aucune concertation la gouvernance du premier degré. Un collectif composé d'associations et de syndicats, dont le Sgen-CFDT, a demandé aux députés le retrait de l'article et l'ouverture d'une véritable concertation. Il a renouvelé son interpellation aux sénateurs pour la deuxième lecture.

L'absence de colonne vertébrale du texte a favorisé la multiplication d'amendements idéologiques en séance plénière de l'Assemblée nationale sur tout et n'importe quoi, aucun thème ne pouvant sembler hors-sujet. Cette semaine de postures politiques a été néfaste à l'École et à ses personnels et une occasion manquée de mener un véritable débat sur l'éducation.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2T8u0NR>



15 | 03 | 2019

GRÈVE MONDIALE POUR LE CLIMAT

Le Sgen et la CFDT s'associent pleinement à l'appel à mobilisation pacifique mondiale de la jeunesse pour défendre le climat et l'environnement. Enjeu vital, c'est évidemment aussi une question d'éducation à laquelle les nouvelles générations sont sensibles.

Pour en savoir plus sur la mobilisation et les actions à mener dans les établissements scolaires :

<https://bit.ly/2GUIDiu>

28-29 | 03 | 2019

COLLOQUE « CLIMAT SCOLAIRE, PAUVRETÉ, MIXITÉ SOCIALE ET CULTURELLE »

Ce colloque organisé par le Sgen-CFDT et la fondation Jean-Jaurès, en partenariat avec l'université Toulouse-Jean-Jaurès, la Région

Occitanie, le Département de la Haute-Garonne et la MGEN, se tiendra à Toulouse.

Programme, informations pratiques et inscription :

<https://bit.ly/2E8PaCZ>

Jusqu'au 05 | 04 | 2019

CONCOURS « LA BIODIVERSITÉ PRÈS DE CHEZ NOUS »

Dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides, afin d'impliquer les plus jeunes générations dans le mouvement de prise en compte de la biodiversité, un concours artistique, co-organisé par Générations Futures, la FCPE, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Agence française pour la biodiversité et Bio consom'acteurs, est ouvert aux élèves de cycle 1 et 2.

Organisation du concours et inscription :

<https://bit.ly/2GGeuUu>



Tero Vesalainen // Pixabay

DOSSIER

Parler à tou-te-s les agent-e-s

Réalisé par Claudie Paillette, Élisabeth Ritzenthaler et Pierre-Marie Rochard

Revenir sur les élections professionnelles de décembre 2018, c'est se poser la question de l'ancrage de notre syndicalisme général au plus près des réalités professionnelles de chaque agent-e-s, mais c'est aussi réinterroger les enjeux de notre représentativité dans l'ensemble des fonctions publiques.

C'est également se questionner sur les modes de l'action syndicale les mieux à même de porter des revendications concrètes et utiles à tou-te-s nos collègues dans leurs collectifs de travail et leurs établissements.

Une campagne de proximité dans la droite ligne du travail quotidien « de terrain »



Depuis les élections de décembre 2014, la fédération a mis en place avec les syndicats un travail de développement axé sur le renforcement des pratiques syndicales « de terrain » : repérage de militantes et militants pour aller à la rencontre des personnels nouveaux dans les Espé, soutien et appui aux militantes et militants qui animent la vie syndicale dans leurs collectifs de travail (services déconcentrés, universités, établissements scolaires du second degré).

Ce travail de proximité a permis, pour la campagne des élections de 2018, de développer ces rendez-vous réguliers avec les personnels dans les collectifs de travail, pour pouvoir les écouter, et les appuyer aussi à des moments-clés de la vie de leurs établissements et services.

Ce travail quotidien de proximité sur les lieux de travail qui se poursuit depuis quatre ans, a d'abord permis de développer la syndicalisation et de convaincre de nouvelles et nouveaux collègues de rejoindre le Sgen-CFDT. Depuis maintenant quatre ans, le nombre d'adhérentes et d'adhérents du Sgen-CFDT augmente, et l'année 2018 s'est achevée avec une croissance de 3,2 % des adhésions.

Pour les années à venir, la fédération souhaite, avec ses syndicats, amplifier cette dynamique et continuer de développer ce travail d'appui, d'écoute et d'aide aux personnels dans les collectifs de travail – qu'ils soient établissements scolaires, universités, services déconcentrés, Crous –, en développant le pouvoir d'agir localement. C'est ce travail de proximité qui nous permettra d'être ensemble plus forts pour faire avancer notre modèle de syndicalisme.

LE PREMIER GRAND ENSEIGNEMENT DE CES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, c'est que les scores dans les fonctions publiques des trois versants (État, territoriale et hospitalière) permettent à la CFDT de conforter le rang de première organisation syndicale (obtenue d'abord dans le secteur privé) tous secteurs confondus. Certes, ce bon résultat est aussi dû à la baisse continue de la CGT, mais dans un contexte général de méfiance envers les corps intermédiaires, cette confiance accordée à notre forme de syndicalisme est une vraie fierté pour les militantes, les militants, les adhérentes et adhérents.

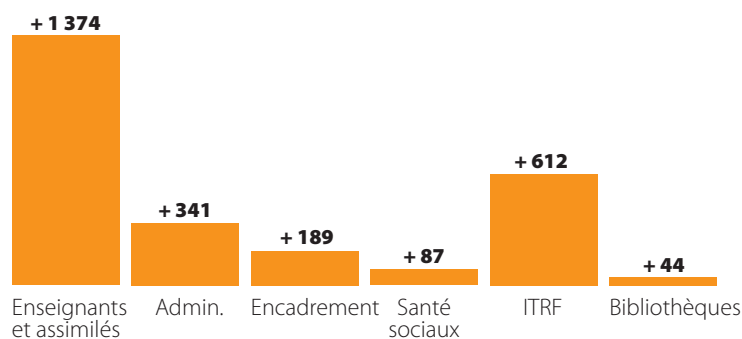
AU NIVEAU NATIONAL, LE SGEN-CFDT PROGRESSE PARTOUT EN VOIX OU EN POURCENTAGE

Les progrès en représentativité dans l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, à Jeunesse et Sport et dans l'enseignement agricole public ainsi qu'à l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (Aefe) dans le comité technique duquel le Sgen-CFDT Étranger fait son apparition, prouve que là où les équipes

portent un discours bien identifié, rencontrent les agents et s'intéressent à leur travail, les électeurs et les électrices le reconnaissent par leur vote.

Après avoir déposé plus de listes en commission administrative paritaire (CAP) qu'en 2014, le Sgen-CFDT gagne quatre sièges et, pour la première fois depuis bien longtemps, progresse chez les professeurs des écoles et continue à gagner en voix dans les autres corps enseignants. Dans les autres filières, le Sgen-CFDT est désormais représenté dans toutes les CAP des personnels administratifs et il a désormais des élus dans trois des cinq CAP de la filière des bibliothèques. Nous renforçons notre représentation chez les médecins et les conseillers principaux d'éducation : nous progressons d'un siège dans chacune de ces commissions nationales. Dans l'Enseignement supérieur, nous passons de deux à trois sièges dans le comité technique des personnels de statut universitaire, représentant les enseignants chercheurs. Et le Sgen-CFDT devient première organisation devant la CGT dans les établissements publics scientifiques et technologiques.

Gain des voix Sgen-CFDT entre 2014 et 2018 en CAPN selon les filières (total : 2 647).





© rampixel/pxabay

UNE CAMPAGNE DE TERRAIN « ORANGÉE ET VITAMINÉE »

Pendant la période de la campagne, les militantes et les militants des syndicats sont allés fréquemment à la rencontre des personnels, en organisant des réunions d'information syndicale, des formations syndicales, des colloques, qui ont été autant d'éléments de visibilité, de rencontres et de débats.

les résultats ont été parfois au-delà de nos attentes (en comité technique académique, reprise du siège en Aquitaine et gain d'un siège à la Réunion). Les tournées régulières dans les Crous, et dans tous les Creps de France ont permis là aussi d'engranger de bons résultats.

Cette campagne de terrain a pu être possible grâce à toutes les équipes CFDT présentes dans les territoires et les lieux de travail. C'est cette forme de syndicalisme proche et utile qui a été reconnue.

DES ADHÉRENTES ET DES ADHÉRENTS MOBILISÉS

Ces élections ont été aussi l'occasion d'une belle mobilisation des adhérentes et des adhérents qui, pour près de 10 000 d'entre eux, ont répondu présents pour figurer sur les nombreuses listes nationales et locales. Les réunions de candidates et candidats dans les territoires, ont permis aussi

de rendre visible cet engagement collectif. Cette dynamique a continué jusqu'au vote. Ainsi, plus de 80 % des adhérentes et des adhérents ont participé au scrutin électronique à l'Éducation nationale, alors que la participation moyenne (bien qu'en hausse par rapport à 2014) a plafonné à 42 %.

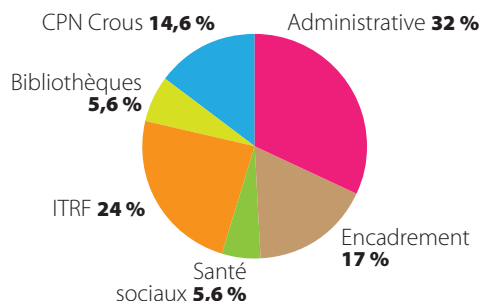
LA REPRÉSENTATIVITÉ DANS LES COMITÉS TECHNIQUES NATIONAUX : UN ENJEU FONDAMENTAL

Un regard fin sur les résultats locaux et nationaux met cependant en évidence la difficulté à faire prendre en compte les enjeux de toutes les instances : si les enjeux relatifs aux métiers des commissions administratives paritaires semblent bien identifiés par les électrices et les électeurs, et que les comités techniques locaux sont eux aussi relativement bien appréhendés, l'importance du vote en comité ministériel, seul porteur de la représentativité auprès des ministères et de l'attribution des moyens syndicaux, peine à être reconnue. C'est pourtant la représentativité nationale dans les instances qui permet de peser sur les textes qui s'appliquent à tous les agents sur l'ensemble du territoire ●●●

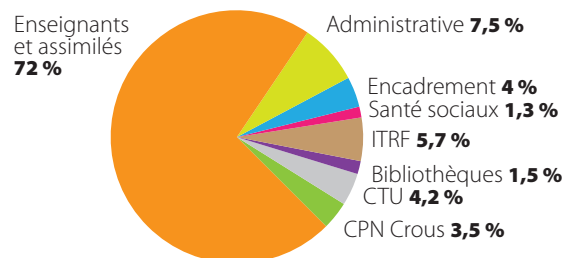
C'EST UN SYNDICALISME PROCHE ET UTILE QUI A ÉTÉ RECONNU...

Là où les équipes syndicales ont fait ce choix d'être au plus près des agents,

Poids du vote des autres filières dans les voix Sgen-CFDT



Répartition des voix cumulées en CAPM, CAPN, CTU et CPN selon les filières (total : 28 554).



Mylène Jacquot *

“Notre force, c’est notre capacité à avoir des positions exprimées nettement tant en cas de désaccord qu’en cas d’accord”

* SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L’UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS (UFFA).

Quels sont les sujets qui sont directement traités au niveau de la fonction publique de l’État ou du Conseil commun ?

Les sujets qui sont discutés sont ceux qui sont communs à l’ensemble des agents : soit ceux de la fonction publique de l’État, au sein du Conseil supérieur de la fonction publique de l’État ou à l’ensemble des agents des trois versants (État, territoriale, hospitalière). La CFDT est la deuxième organisation syndicale dans les fonctions publiques, et fait partie des quelques organisations représentatives au Conseil commun. Y être présent permet de porter au plus haut niveau les positions des fédérations et de la CFDT. Du coup, notre deuxième place au Conseil commun donne un poids qui vient renforcer celui des fédérations dans les conseils spécifiques de chaque versant. Actuellement, c’est au niveau du Conseil commun que l’on travaille sur le projet de loi « modernisation de la fonction publique ». Au printemps, il y aura le rendez-vous salarial. C’est bien au niveau fonction publique des trois versants que se font les négociations salariales. Il est donc important d’y être représenté.

En quoi les élections de décembre 2018 marquent-elles un tournant pour la CFDT ?

Très clairement, notre deuxième place est confortée, puisque la CFDT se rap-

DR



proche de la CGT et creuse l’écart avec FO – même si ce n’est pas encore très fort. Le fait de devenir première organisation tous secteurs confondus donne un signal assez marqué sur la prise en compte de nos propositions. On sent dans les discussions cette reconnaissance de notre nouvelle place. Notre force, c’est notre capacité à avoir des positions exprimées nettement tant en cas de désaccord qu’en cas d’accord. Cela fait de nous une organisation syndicale avec des positions clairement affirmées. Nos oppositions et nos désaccords n’obèrent pas notre capacité à rester aussi force de proposition. Jamais on ne s’enferme dans une position tout pour ou tout contre. Nos désaccords n’empêchent pas qu’on continue de pouvoir porter des propositions sur d’autres sujets.

C’est important pour les employeurs d’avoir des organisations comme la CFDT face à eux. Par exemple, en lien avec le projet de loi, nous refusons toujours l’extension du recours aux contractuels, mais pour les agents contractuels qui sont présents aujourd’hui, et qui seront présents demain, nous portons quand même des revendications pour améliorer toujours la sécurisation de leur parcours et leurs garanties.

Un résultat concret pour les agents qui découlent des résultats des élections de la fonction publique ?

C’est grâce aux résultats des élections qu’un accord comme celui sur l’égalité professionnelle qui n’était pas majoritaire l’est devenu. En apparence, il n’y a pas eu de grands changements dans la représentativité, mais le poids de la CFDT et d’autres organisations a fait que, dans la Fonction publique comme ailleurs, les organisations syndicales « réformatrices » et d’accord avec ce texte se sont trouvées confortées (de 49 % à 52 %). Cela illustre bien la traduction concrète du résultat des élections professionnelles sur les textes qui encadrent la vie au travail des agents.

© skeeze/Pixabay



national. Ainsi, c’est parce que l’équilibre des forces au Conseil commun de la fonction publique a changé suite aux élections que l’accord sur l’égalité professionnelle est devenu majoritaire et sera donc appliqué dans les trois versants de la fonction publique. Voter, c’est donc agir concrètement sur les politiques publiques qui déterminent nos conditions de travail, de rémunération et de carrière.

Paris, ses monuments, ses musées... et son syndicat Sgen-CFDT !

Le Sgen-CFDT Paris

Par Élisabeth Ritzenthaler

Depuis deux ans, le Sgen-CFDT Paris part plus encore à la rencontre non seulement des adhérents, mais aussi des agents publics et fonctionnaires dans les écoles, les établissements scolaires, les universités, les restaurants scolaires du Crous, les services... L'académie de Paris compte 656 écoles, 115 collèges et 103 lycées. Elle concentre le plus grand nombre d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en France avec 6 universités, 13 grands établissements, 3 ComUE, 18 restaurants et 37 cafétérias du Crous et de nombreuses écoles d'ingénieurs...

DES MILITANTS ACTIFS ET ENGAGÉS DANS UN VRAI TRAVAIL DE PROXIMITÉ

Dans les établissements de l'ESR, les sujets de discussion avec les agents ne manquent pas : télétravail, droit à la déconnexion, conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, ou plus généralement organisation et conditions de travail. Durant la campagne pour les élections professionnelles de décembre 2018, Élisabeth, Hervé et Christophe, tous deux de la filière ingénieurs, techniciens de recherche et formation (ITRF) ont pu constater lors de leurs visites que les personnels avaient besoin d'échanger avec eux. Cela a conforté leur ambition de maintenir cette dynamique et de faire connaître le Sgen-CFDT, syndicat utile auprès de collègues nombreux encore à être éloignés

des organisations syndicales, voire isolés, et à n'avoir aucune idée du rôle qu'elles peuvent jouer au sein de leur lieu de travail.

ET PENDANT CE TEMPS, DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES...

Delphine, professeure des écoles (PE) et Olivier, professeur de lycée professionnel (PLP) ont arpenté l'académie pour rencontrer des collègues dans des écoles et lycées professionnels dans le cadre de la campagne des élections professionnelles. À l'occasion des visites dans les écoles sur la pause méridienne, ce duo de choc a été bien accueilli par les PE. Des discussions se sont engagées en salle des maîtres, lieu où les collègues prennent ensemble leur déjeuner. Là aussi, beaucoup de questions dans des écoles où peu de syndicats passent voir les agents. Une démarche en syndicat général qui permet de faire vivre le projet global du Sgen-CFDT pour l'École et de se répartir les interventions. Dans les écoles, c'est Delphine qui est l'experte pour répondre aux questions concernant le travail et Olivier, lui, répond à celles portant sur les rendez-vous de carrière. Une complémentarité qui a permis à chacun de mieux appréhender l'univers de travail de l'autre. Ce travail de proximité auprès des agents a été reconnu, puisque le Sgen-CFDT Paris a gagné un siège en commission paritaire des PLP et progressé en voix chez les PE.



Le Sgen-CFDT Paris, c'est...

1 siège au comité technique académique (CTA) et une augmentation de **148 voix** par rapport aux dernières élections.

1 siège au comité technique spécial académique.

Dans les commissions administratives paritaires académiques (Capa)...

2 sièges chez les certifiés

1 siège pour les PLP

1 siège chez les agrégés (avec une progression de **46 voix**)

1 siège chez les personnels de direction

2 sièges chez les contractuels dans les domaines administratifs, techniques, sociaux et de santé.



Annie Di Martino et Anne-Marie Sanchez

Faire progresser tous les élèves : paroles et actes de deux enseignantes et formatrices

Propos recueillis par Guillaume Touzé

À qui s'adresse votre livre ? Aux enseignants, aux formateurs ou aux cadres de l'Éducation nationale ? Est-ce un ouvrage d'autoformation ?

● Nous avons écrit ce livre en pensant d'abord aux élèves que nous avons eus, avons et auront en classe. Notre intention est présentée dans le titre (cf. encadré).

Les élèves ne vont pas à l'école pour être à l'école mais pour progresser. Non pas dans le sens d'« ils auront de meilleures notes », mais d'« ils vont développer petit à petit des compétences ». Aussi, ce livre s'adresse à tous ceux qui ne supportent plus l'idée

qu'on puisse laisser des élèves dormir en fond de salle, du moment qu'ils ne gênent pas les autres ; à tous ceux qui savent que l'autoritarisme, face aux perturbations des cours, n'est une

solution qu'à très court terme ; à tous ceux qui cherchent à faire progresser chaque élève, mais ne savent pas trop comment s'y prendre ou qui doutent et se sentent isolés. Enseignant du premier ou du second degré, formateur, assistant d'éducation, inspecteur ou personnel de direction... chacun peut s'y retrouver et piocher ce qui lui paraît à sa portée pour le mettre en œuvre ou pour l'impulser.

Autoformation, pourquoi pas ? Ce livre peut se lire de différentes manières : partie par partie (il y en a quatre) selon les intérêts et les besoins du lecteur. Il peut se lire « en accéléré » avec les petits tests d'entrée de chapitre et les « à retenir » de la fin.

Notre travail a été, depuis le premier ouvrage¹, de continuer à lire des articles et livres de chercheurs, de tester dans nos classes un certain nombre de dispositifs. À partir de nos lectures, nous avons également développé des outils de stage, dont certains sont présentés dans le livre. Rien de ce que nous avons écrit n'est « en l'air », théorique ; tout

a été essayé, discuté, évalué, transformé pour être faisable, pratique, adaptable. Il ne s'agit pas d'un livre qui s'autosuffirait, en fait, mais d'un ensemble « livre et articles de blog ». Ainsi, une quarantaine de compléments sont disponibles gratuitement sur <https://huit.re/faire-progresser-tous-les-eleves>

Le livre s'appuie sur le socle commun, et notamment son domaine 2, « les outils et méthodes pour apprendre ». Sera-t-il utile à l'heure des « savoirs fondamentaux » ?

● Apprendre à apprendre est un savoir fondamental. C'est peut-être même le savoir fondamental pour les élèves.

Les enquêtes internationales montrent que le niveau des élèves les plus faibles est vraiment très faible, en maths par exemple, ce qui est un handicap dans notre société. Que les instances nationales s'en préoccupent est plutôt une bonne nouvelle. Mais, mettre en œuvre l'apprentissage des maths en n'ayant que peu de compétences didactiques et pédagogiques ne peut que faire perdurer cet état de fait. Réfléchir à faire progresser les élèves ne serait-il pas un bon axe pour le développement professionnel des enseignants ? Alors, oui, outiller les enseignants, les faire réfléchir à la manière dont ils enseignent pour qu'ils aident leurs élèves à apprendre nous paraît fondamental. C'est le travail des formatrices que nous sommes : aider les collègues à s'approprier les résultats des recherches actuelles, sciences cognitives et autres, au bénéfice des apprentissages de tous les élèves.

Les débats médiatisés ont, comme souvent, présenté la réforme du collège comme une réforme de structures. Or elle se voulait surtout pédagogique. A-t-elle de ce point de vue amorcé un changement ?

● Nous avons vu des collègues en formation qui osaient travailler ensemble en accompagnement personnalisé ou en enseignement pratique interdisciplinaire (EPI), qui témoignaient de ce que leurs élèves s'impliquaient dans des démarches de projets ; des collègues et des cadres qui ont réfléchi et montré des voies pour que l'évaluation soit informante et permette aux élèves de progresser. Nous avons effectivement constaté une amorce de

changement vers une réelle réflexion et des actions qui commençaient à prendre forme, soutenues par les cadres de notre académie, contrairement à ce qui s'était passé pour le premier socle. Ce n'était pas une réforme de structures, pourtant les biais organisationnels ont pris le pas sur le fond de cette réforme.

Depuis quelque temps, les réformes de l'École s'enchaînent, avec des changements de cap qui déboussolent les plus convaincus. Comment les formatrices que vous êtes le vivent-elles ?

● Mal... mais le grand public plébiscite. « Mettre en face des élèves des assistants d'éducation sans formation, c'est toujours mieux qu'un prof absent », peut-on entendre. Que répondre à ça ? Lors de la mise en place du premier socle, quelques stagiaires refusaient, sans agressivité, de se mettre au travail sur les compétences. « Vous verrez Madame. Des réformes on en a vu passer, elles passent toujours. Celle-là passera aussi ». Et nous d'argumenter, « Mais non, pas celle-là, elle est issue d'une décision à l'échelle de l'Union européenne, il s'agit de la refonte des systèmes éducatifs. » Ces collègues-là ne se sont pas plus investis et la réforme passe, chassée par une nouvelle réforme. Les formatrices que nous sommes sont missionnées pour faire évoluer les pratiques dans le sens voulu par le ministre du moment. C'est et ce sera toujours le dilemme du formateur. À nous de nous adapter ou d'en rester à des formations plus « neutres », voire de nous en aller si nous n'y retrouvons rien de ce qui nous anime et qui fonde notre engagement.

¹ *Socle commun et compétences. Pratiques pour le collège*, ESF Editeur, 2012.

Faire progresser tous les élèves au collège. Enseigner pour qu'ils apprennent, préface d'Olivier Rey, L'Harmattan, décembre 2018.

Anne-Marie Sanchez enseigne les mathématiques dans un collège de Trappes et **Annie Di Martino**, l'histoire-géographie dans un collège des Clayes-sous-Bois. Elles interviennent en formation continue dans leur discipline, en transversale et en formation de formateurs dans l'académie de Versailles.



Anne-Marie Sanchez

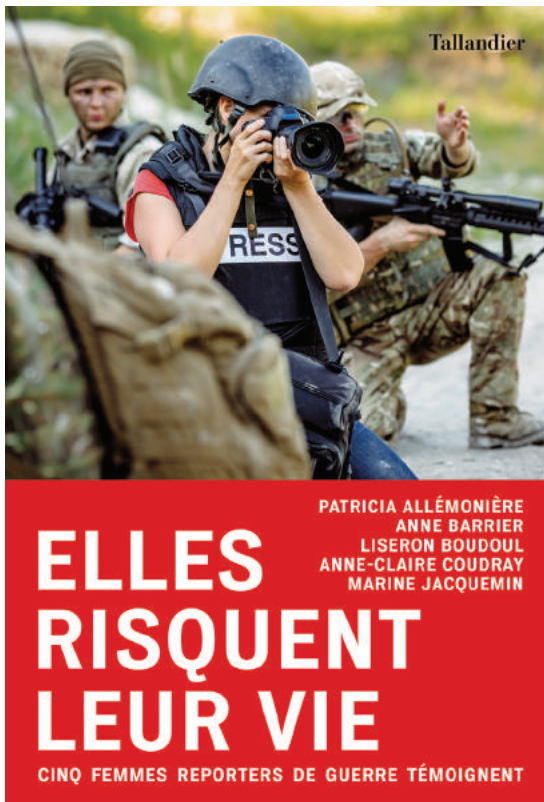


Annie Di Martino



À l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'École, dont le thème cette année est « L'information sans frontières ? », nous avons demandé à Patricia Allémonière, grand reporter, et à Jean-Philippe Foegle, juriste spécialiste des lanceurs d'alerte, ce que leur évoquait cette question. • [Entretiens réalisés par Aline Noël.](#)

Patricia Allémonière est grand reporter à TF1, connue notamment pour sa couverture de zones de conflits sensibles en Afrique, aux Moyen et Proche-Orient. Aux côtés de quatre consœurs reporters de guerre (Anne Barrier, Liseron Boudoul, Anne-Claire Coudray et Marine Jacquemin), elle témoigne dans *Elles risquent leur vie* (Tallandier, janvier 2019).



© Tallandier

L'idée d'information sans frontières signifie quoi pour vous ?

• Pour moi, le mot « frontières » évoque l'idée d'un monde sans frontières physiques, un concept théorique. Dans mon métier, je ne rencontre que des frontières qui délimitent des États. Bien sûr, l'expression recouvre aussi une dimension philosophique, mais c'est une autre question. Pour un reporter, une frontière est quelque chose de concret, sauf en Europe.

Frontières = visas, dites-vous...

• Tout journaliste qui fait de l'international se déplace dans les pays qui exigent l'obtention d'un visa. Il y a des pays qui délivrent facilement ce document, d'autres où c'est plus compliqué. Il faut attendre, avoir des contacts et ne pas être une personne *non grata*. Je m'explique : un media ou des anciens reportages peuvent avoir déplu, et dans ce cas le visa n'arrive pas. Dans ces pays dits sensibles — souvent des pouvoirs forts, autoritaires —, les journalistes savent que leur travail sera vu et jugé par les autorités, ils prennent en compte cette donnée. Celui qui veut revenir ne produira pas le même reportage que celui qui vient faire un « coup », comme on dit dans notre jargon. Bon nombre de ces régimes ont des lignes rouges, des thèmes ultrasensibles qu'il est préférable de ne pas aborder (lapidation en Iran, Ouïghours en Chine...), et si on les aborde, on le fait avec précaution. Celui ou celle qui ne veut pas revenir n'a pas cette préoccupation. Ce n'est pas une raison pour s'autocensurer. Je reste persuadée qu'on peut continuer à couvrir certains pays en tenant compte de ces freins, en se positionnant à la marge. Par exemple, en rencontrant très discrètement des opposants, en les faisant intervenir dans certains de vos reportages... Il faut, bien sûr, garantir leur sécurité, ce qui implique une solide organisation en amont. Il faut savoir que même les régimes durs peuvent parfois, étonnamment, respecter les journalistes qui veulent faire leur travail, et non pas ceux qui se montrent trop dociles. Dans ces pays vous pouvez être suivi, ou accompagné par un guide qui fera un rapport le soir, à moins que cela soit votre chauffeur... Lorsque la désorganisation est trop avancée, en situation de crise, nous avons plus de liberté. En ce moment au Venezuela, il y a sûrement des lignes rouges à ne pas franchir pour le régime mais l'État n'a pas les moyens ou les ressources pour les faire respecter. Pour cela, il faut de vrais services de renseignement. Parmi les sujets sensibles, ceux traitant des questions militaires, que ce soit aux États-Unis ou en Russie par exemple, tous les reportages sont étudiés par l'ambassade du pays concerné. S'ils ne plaisent pas, il n'y en aura pas d'autres. Il ne faut pas croire que seuls les régimes les plus dictatoriaux tentent de contrôler la presse. Enfin parfois, il est nécessaire de recourir à la clandestinité. Chaque journaliste gère la façon dont il veut entrer dans les pays où il n'a pas accès. Le risque est qu'il soit arrêté, ou qu'il tombe sur une bande de soldats ou de miliciens malveillants. Car ce n'est pas forcément l'État qui va vouloir l'éliminer, mais ce sont les circonstances et les rencontres qui feront qu'il se trouvera au mauvais endroit au mauvais moment.

Le fait qu'un journaliste puisse être une cible n'est-il pas un frein ?

⦿ Cela n'est pas nouveau. En revanche, avec Daech, la question s'est posée différemment. Le groupe de l'État islamique se servait des journalistes pour faire pression sur les États, le risque était l'enlèvement avec rançon, ou décapitation. Les rédactions ont alors pris leurs dispositions, et les journalistes ne sont plus allés en Syrie. Les reportages ont été conçus autrement : en se positionnant auprès des frontières, en récupérant des images enregistrées par des gens qui se trouvaient sur place et qui les faisaient sortir via Internet. Aujourd'hui la menace est moins forte, mais rares sont ceux qui vont à Idlib.

NOUS NE SOMMES QUE DES REFLETS, DES BUVARDS...

Quel poids a le calibrage des reportages de journal télévisé dans la manière de travailler ?

⦿ Une à deux, trois, parfois quatre minutes, c'est très court. Mais c'est aussi un défi que d'arriver à être le plus proche possible de la réalité. Si on a eu la chance de travailler le dossier sur plusieurs années, si on a pu amasser des connaissances et rencontrer des spécialistes ou obtenir des témoignages en « off », tout est plus facile, une fois arrivé sur le terrain. Aujourd'hui, comme les journalistes disposent de beaucoup moins de temps de préparation, ils font davantage de description, ils privilégient parfois les faits à l'analyse de fond. Il ne faut pas oublier que nous ne sommes que des reflets, des buvards : le journaliste se fixe sur les faits, il les grossit comme le buvard absorbe les taches. Le journalisme n'est vraiment pas autre chose. Pour approfondir, il y a les travaux des chercheurs. Dernier point concernant les téléspectateurs et leurs demandes, dans des phases aussi complexes que celles que nous traversons, les gens ont tendance à regarder près de chez eux, ils se détournent de la violence et des questions internationales, ils réclament de la proximité.

Quelles images choisissez-vous de montrer ?

⦿ Il y a beaucoup d'images très violentes qui ne sont jamais diffusées. Celles qui sont retenues sont souvent

les plus soft. Au Yemen, où des enfants meurent de faim, le cameraman a filmé des scènes suffisamment fortes et évocatrices pour faire comprendre sans choquer. Au moment du Biafra, les images étaient autrement plus violentes. Notre société est beaucoup plus pudique, paradoxalement, dans ce qu'elle montre du réel aujourd'hui. La guerre fait peur, mais c'est parfois moins violent que de voir des êtres seuls, faméliques, pour lesquels vous ne pouvez rien. Face à la cruauté, les journalistes sont un peu comme les médecins : pour continuer à bosser, il leur faut un filtre qui peut être le bloc-notes, la caméra...

Comment apprend-on à gérer sa peur ?

⦿ On a tous peur, mais de manière et à des moments variés. On la gère donc totalement différemment les uns des autres. Chez certains, elle est paralysante, chez d'autres, elle se contient, ou elle crée du stress, ou un grand calme... Il faut respecter toutes les réactions. Il m'est arrivé de me retrouver avec un cameraman qui n'a pas pu filmer de toute la mission (le monteur et moi avons filmé). Je suis repartie avec lui car c'était un excellent cameraman – simplement, cette fois-là sa peur l'avait paralysé parce qu'il avait vécu un événement traumatisant six mois plus tôt. Quand on court sous les balles, je ne suis pas fière. Et depuis que j'ai été blessée, forcément, j'ai beaucoup plus peur qu'avant. Ça n'arrive pas qu'aux autres...

Le mental n'est-il pas une forme de détermination ?

⦿ Pas pour moi. L'envie de rencontres et la curiosité sont mes moteurs. Rencontrer des gens dans des situations d'urgence, où il n'y a pas de temps pour mettre un masque, permet de percevoir les êtres humains dans toute leur nudité. On sait beaucoup plus alors ce qu'est l'humain. On découvre des personnes très simples et héroïques qui nous font nous sentir tout petits. Et vis-à-vis de ces personnes, je refuse de ramener une interview qui puisse mettre en danger leur vie. Ici, la limite, c'est la vie.

Blessée en septembre 2011 par une explosion de roquette à Tagab, en Afghanistan, voilà ce que Patricia Allémonière écrit dans *Elles risquent leur vie* :

« Les images tournées durant cet affrontement ont donné lieu à deux sujets – le plus long n'a pas dépassé les trois minutes – et, deux jours plus tard, j'étais en direct au JT de 20 heures. L'équipe médicale avait réussi à réduire mon pansement au visage au strict minimum et on ne voyait pas mes drains. Je voulais témoigner de la vie des soldats, des accrochages quotidiens. Je n'avais pas vécu tout cela pour rien. »

Jean-Philippe Foegle est juriste, doctorant à l'université Paris Ouest-Nanterre, et coordinateur de la Maison des lanceurs d'alerte, créée à Paris en octobre 2018.



DR

Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte (LA) ?

Il existe plusieurs définitions selon les ordres juridiques et les auteurs, mais la plus couramment admise désigne une personne physique ou morale qui signale ou divulgue une information qu'il perçoit comme étant une violation de l'intérêt général ou des droits humains. Pour ce faire, le LA soit s'adresse

à son employeur ou à l'autorité publique la plus à même de répondre à ce qui est dénoncé, soit saisit directement la presse s'il s'agit d'une information grave concernant l'intérêt public.

Le LA représente-t-il un phénomène nouveau ?

L'appellation est nouvelle. En français, elle apparaît à partir de 1995, pour traduire un principe de précaution, la révélation de signes précurseurs d'un risque. En anglais, *whistleblower* (qui signifie souffler dans un sifflet) a été créé par la société civile dans les années 70 pour légitimer l'action des LA. Des salariés commençaient alors à dénoncer des faits répréhensibles au sein de leur entreprise. Or le droit du travail n'étant pas très protecteur aux États-Unis, ils ont été présentés à l'opinion publique par ces mêmes entreprises incriminées comme des délateurs, alors qu'en dehors de toutes considérations personnelles, ils tiraient la sonnette d'alarme, demandant l'arrêt de ce qui était perçu comme violation de l'intérêt général, violation de l'éthique.

Pourquoi une Maison des lanceurs d'alerte (MLA) ?

L'idée, principalement sous l'impulsion de Transparency International France et de Sciences citoyennes, remonte à 2015. Entre-temps, la loi sur le secret des affaires et la loi Sapin 2 ont beaucoup mobilisé les différentes ONG et syndicats engagés dans ce projet qui, finalement, s'est concrétisé à l'automne 2018. L'une des finalités de la Maison des lanceurs d'alerte (MLA) est de créer une association sur le modèle des fondations anglo-saxonnes pour apporter une aide individuelle – juridique, technique, médiatique, sociale, financière, psychologique – aux lanceurs d'alerte. Un autre enjeu est de plaider pour une amélioration des dispositifs qui les protègent. Un troisième axe concerne la formation des acteurs amenés à traiter l'alerte : journalistes, syndicats, administrations, entreprises... À l'inverse d'autres projets étrangers, c'est la première fois qu'une organisation de défense des LA est créée à l'initiative d'autres associations et syndicats. Depuis quelques années, la plupart des syndicats et organisations membres du conseil d'administration de la MLA ont eu à traiter de cas de lanceurs d'alerte. Or, même ceux qui ont une structure importante ont constaté l'intérêt qu'il y avait à mutualiser les ressources dans ce domaine, car l'union permet de mieux remplir une mission et aussi de constituer un interlocuteur unique, à la fois pour les LA et pour les pouvoirs publics. C'est un moyen d'avoir une plus grande efficacité en matière de plaidoyer pour l'amélioration de la protection des LA.

Quelles réflexions vous inspire, en tant que juriste et spécialiste des LA, l'idée d'information sans frontières ?

Internet est un outil fantastique pour informer. Le cas Edward Snowden aurait été impensable il y a trente ou quarante ans. Ainsi, Daniel Ellsberg a mis un an pour photocopier les papiers du Pentagone qui lui ont permis de révéler en 1971 les mensonges du gouvernement américain sur la guerre au Vietnam. Alors qu'il a suffi de quelques dizaines de minutes à Snowden pour télécharger des milliers de documents sur une clé USB, rendus ensuite accessibles à peu près partout dans le monde. Un autre avantage d'Internet est la difficulté à censurer les publications. Aujourd'hui, on parle beaucoup de cyberguerre. Il faut savoir que si le gouvernement américain a cherché, en vain, à hacker les serveurs de WikiLeaks, on peut imaginer que certains grands États, et notamment des États autoritaires, peuvent aussi déployer des techniques pour censurer ou hacker les serveurs de médias qui publieraient des informations de LA... Mais s'agissant du droit d'informer, Internet a aussi des effets pervers, car parmi l'énorme quantité d'informations stockées dans les ordinateurs des entreprises, figurent notamment des données personnelles qu'il n'est pas pertinent de publier. L'information étant répliquable à l'infini, Internet peut donc être un outil à double tranchant pour les LA.

Le secret des affaires ne risque-t-il pas de museler les LA ?

Le secret des affaires, mais aussi l'abus du recours au secret défense, sont évidemment une limite au droit d'informer. La définition du secret des affaires, telle qu'énoncée dans la loi et issue de la directive européenne, est relativement floue. Elle permet donc aux entreprises de couvrir du sceau du secret des affaires un certain nombre d'informations, constituant ainsi une importante entrave au droit d'informer, et par ricochet une menace pour la protection des LA.

Quelle différence entre alerter et informer ?

Alerter, c'est forcément informer mais l'inverse n'est pas vrai. À mon sens, ce qui caractérise l'alerte est la nécessité de répondre à court terme à ce qui est dénoncé. Dans la plupart des législations, de manière générale, le lancement d'alerte n'est pas forcément un mécanisme d'information du public – même si c'est l'un des moyens par lequel le public peut être informé de sujets d'intérêt général –, mais c'est surtout une voie pour favoriser la responsabilité démocratique en obligeant les personnes qui sont titulaires du pouvoir de répondre de leurs actes, soit auprès des autorités quand c'est pertinent, soit directement auprès du public.

Pour en savoir plus sur l'engagement de la CFDT : <https://bit.ly/2GNT9rk> - <https://bit.ly/2E9kz7i>



<https://mlalerte.org/>

La Maison des lanceurs d'alerte a été créée le 22 octobre 2018, à Paris, par le collectif d'associations et de syndicats suivant : Anticor, ATTAC, Bloom, CFDT Cadres, CRIIGEN, GISTI, Greenpeace France, Nothing2hide, Pacte civique, PPLAAF, Réseau environnement santé, Sciences citoyennes, Sherpa, Solidaires, Syndicat national des journalistes, Transparency International France, Ugict CGT.

Retrouvez l'intégralité des entretiens sur notre site www.sgen-cfdt.fr



Seuls, ils osent alerter Ensemble, soutenons-les !

Créée à l'initiative de 17 organisations, la **Maison des Lanceurs d'Alerte** œuvre à protéger les lanceurs d'alerte en les accompagnant au quotidien et en plaidant pour une amélioration de leur protection.

En faisant un don à la **Maison des Lanceurs d'Alerte**, vous contribuez aux actions suivantes :

- Une assistance juridique, financière, technique, sociale, psychologique et médiatique des lanceurs d'alerte.
- Des campagnes visant à plaider pour une amélioration de leur protection.
- Des actions de formation et de sensibilisation de ceux qui sont amenés à les accompagner.

**Je soutiens des lanceurs d'alerte,
en soutenant la Maison des Lanceurs d'Alerte !**

**Pour faire un don sur HelloAsso :
[Frama.link/mla2018](https://frama.link/mla2018)**